

Petite boucle du Domaine de Graveyron à Audenge



Une randonnée proposée par bobca

Les domaines de Certes et Graveyron, à Audenge (33), sont un ensemble d'anciens marais salants, un temps devenus réservoirs à poissons, enclavé dans le bassin d'Arcachon. Aujourd'hui réserve naturelle, c'est un lieu unique pour observer la nature et surtout les oiseaux. La petite boucle proposée vous permettra de découvrir agréablement ces lieux.



Randonnée n°1577093

Durée :	1h55	Difficulté :	Facile
Distance :	6.54km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	6m		
Point haut :	8m	Commune :	Audenge (33980)
Point bas :	0m		

Description

Le départ se situe à l'entrée du port d'Audenge où il est facile de stationner et de se restaurer.

(D/A) Partir en longeant la piscine puis le début du port.

(1) En ce point, vous quittez la route goudronnée de desserte du port et vous vous engagez sur un chemin sablonneux mais facile à parcourir. Le sentier est tracé sur une digue séparant le bassin des anciens réservoirs à poissons.

Après avoir un peu tourné et laissé sur votre droite un chemin barré, vous parvenez à une ancienne bifurcation.

(2) Contrairement à ce que laisse penser la carte IGN, il n'est plus du tout possible de prendre ici à gauche sur la digue. Continuez donc tout droit sur ce chemin qui évolue maintenant entre les réservoirs de chaque côté. Après 500 à 600m, vous rejoignez un canal (évacuation des ruisseaux côtiers) et vous obliquez nettement à droite, longeant le canal sur près d'un kilomètre.

(3) Aux prochaines intersections, vous prenez toujours à gauche, passant sur un petit pont au-dessus d'un petit canal. Vous vous dirigez maintenant franchement vers le Nord-Ouest dans un environnement de prairies.

(4) Après un autre pont, vous débouchez sur un chemin assez large : prenez cette fois à droite (plein Nord). Peu après, vous butez sur une barrière empêchant de poursuivre tout droit. Heureusement, un autre pont (à droite) vous permet de franchir le canal, puis de vous diriger vers les bâtiments du château de Certes.

(5) Vous passez devant le château récemment rénové (Conseil Départemental de la Gironde et Conservatoire du Littoral). Vous rejoignez une route en terre desservant les communs du château (et anciennes écuries) ; prenez à droite et faites le tour des bâtiments.

(6) L'espace d'accueil du domaine de Certes est à cet endroit. Poursuivez le tour et repassez près du château (cette fois derrière).

(5) Après avoir côtoyé le bâtiment annexe où se trouve la salle hors sacs, prenez un chemin plein Sud, puis traversez une vaste prairie et rejoignez le chemin où vous êtes déjà passé.

(3) Tournez cette fois à gauche, puis engagez-vous sur un bon chemin (plein Sud) longeant des prairies. Ce chemin, après quelques tournants à angle droit, vous ramène au parking du port d'Audenge (D/A).

Informations pratiques

Terrain parfaitement plat : un paire de chaussures légères (baskets) suffit.... en général.

Points de passages

- D/A Parking du port d'Audenge**
N 44.678799° / O 1.019693° - alt. 2m - km 0
- 1 Chemin sablonneux - Bassin d'Arcachon**
N 44.677716° / O 1.024413° - alt. 1m - km 0.4
- 2 Tout droit**
N 44.679894° / O 1.03821° - alt. 1m - km 1.86
- 3 Pont où on passe deux fois**
N 44.686736° / O 1.025261° - alt. 4m - km 3.61
- 4 À droite après le pont**
N 44.688231° / O 1.026333° - alt. 2m - km 3.84
- 5 - Château de Certes**
N 44.689791° / O 1.024177° - alt. 8m - km 4.12
- 6 Espace d'accueil du Domaine de Certes**
N 44.691572° / O 1.022096° - alt. 6m - km 4.44
- D/A Parking du port d'Audenge**
N 44.678803° / O 1.01966° - alt. 2m - km 6.54

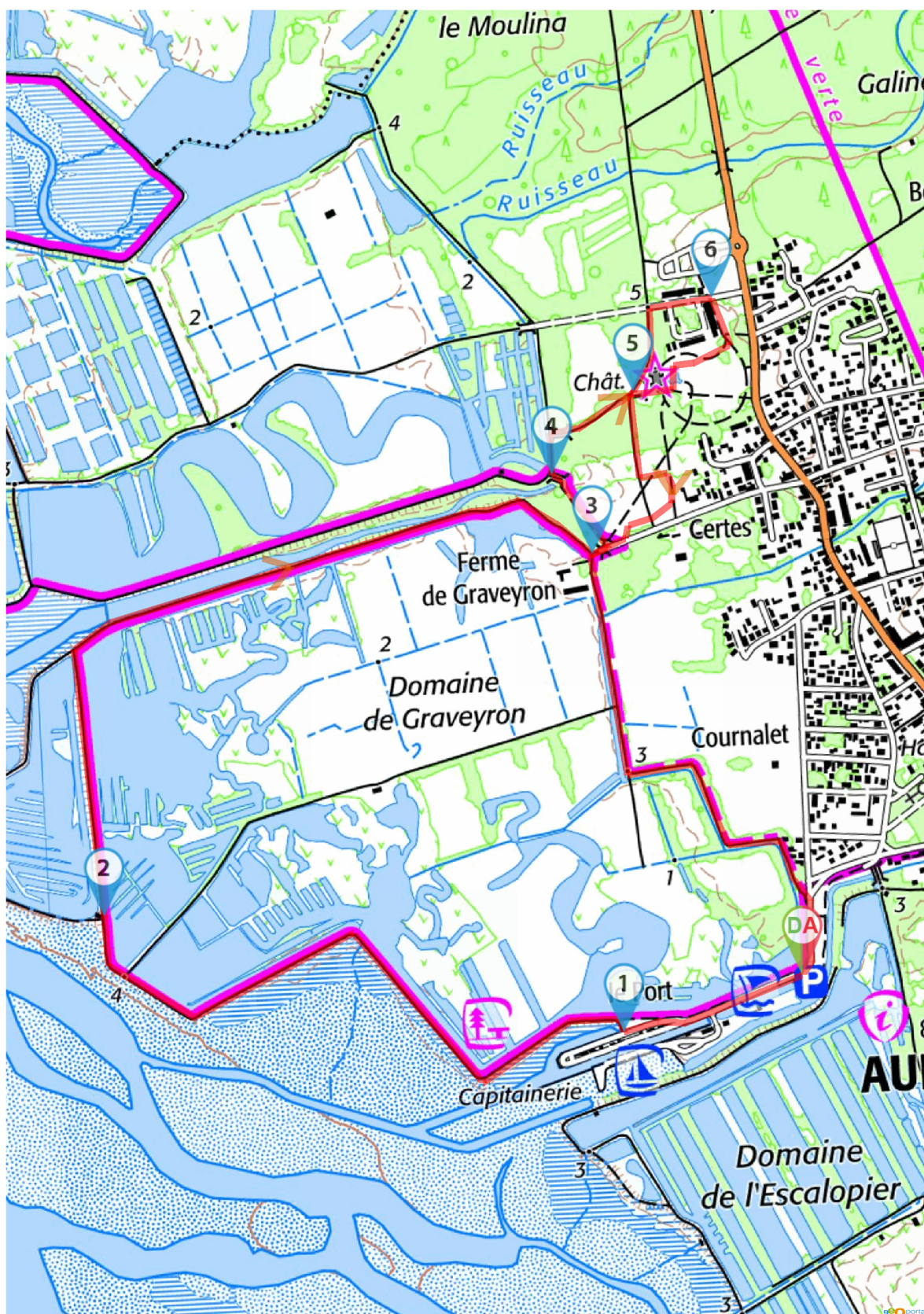
Attention cependant en période pluvieuse : les chemins peuvent devenir très boueux !

A proximité

- Le château de Certes (voir ici : <https://bassin-paradis-academie.com/2017/04/28/chateau-de-cert-es-lhistoire-renait/>)
- Une œuvre d'art contemporain : le miroir d'horizon (voir ici : <http://www.laforetdartcontemporain.com/index.php/2018/04/05/miroir-dhorizons/>)
- Le port d'Audenge (voir ici : <https://www.ville-audenge.fr/listes/le-p...>)
- Au port d'Audenge : deux restaurants et au moins un ostréiculteur proposant vente et dégustation.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-petite-boucle-du-domaine-de-graveyron-a-/>

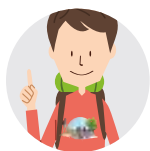
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m
©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

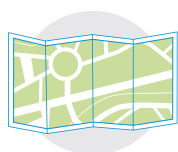
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



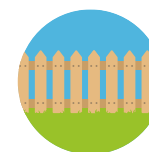
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



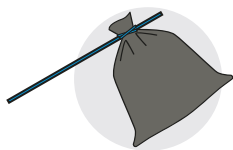
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.